



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épargne

Question écrite n° 38574

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2013 portant sur les avoirs bancaires et les contrats d'assurance-vie en déshérence. Ce rapport préconise d'inclure explicitement, à l'article L. 1126-1 du code général de la propriété des personnes physiques (CG3P), les contrats de capitalisation ainsi que la revalorisation *post mortem* dans le champ des sommes acquises à l'État au terme de la prescription trentenaire. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38574

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10271

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)